

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 16 MAI 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 10/05/2019
Date d'affichage : 10/05/2019

L'an deux mille dix-neuf, le JEUDI 16 MAI, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Annie MICHEL, M. Jean-Claude BAYEUX, Maires Adjointes, M. Claude PERONNE, M. André LETELLIER, M. Claude HAMEL, Mme Dominique JOCKUM, Mme Isabelle BONAMY, M. Guillaume CUBERO, .

Excusés : M. Jean-Pierre ISABEL, ayant donné procuration à M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Dorothée PITOIS, Mme Vanessa GUEGUEN, et Mme Janine KERSPERN, ayant donné procuration à Mme Anne-Marie BELIARDE

Secrétaire de séance : M. Emmanuel GOSSIEAUX

Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 avril 2019

Le compte-rendu de la réunion du 18 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Ecole de Thaon

Modification des horaires scolaires :

Madame Isabelle BONAMY présente le projet de modification des horaires de l'école de Thaon, établi en concertation avec les enseignantes et les parents d'élèves. Cette modification est demandée en raison de l'augmentation du nombre d'élèves prévu à la rentrée 2019 et au besoin d'instaurer deux services de restauration scolaire le midi.

Les horaires proposés sont les suivants :

	matin	après-midi
Lundi	8 h 30 à 11 h 45	13 h 30 à 16 h 15
Mardi	8 h 30 à 11 h 45	13 h 30 à 16 h 15
Mercredi		
Jeudi	8 h 30 à 11 h 45	13 h 30 à 16 h 15
Vendredi	8 h 30 à 11 h 45	13 h 30 à 16 h 15

Considérant que ce projet convient aux enseignantes et aux parents d'élèves, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte les dispositions du projet présenté,
- décide que ces horaires seront applicables à la rentrée scolaire de septembre 2019.

LOCAL JEUNES de THAON

Vote pour la modification de la régie du Local Jeunes

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2018.62, du 25 septembre 2018, décidant de la création d'une régie de recettes et d'avances auprès du secteur « Jeunesse ».

Après ces quelques mois de fonctionnement du Local Jeunes, il apparaît qu'il convient d'apporter des modifications à cette régie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de modifier les articles suivants comme suit :

- **Article 4** : La régie encaisse les produits suivants – compte 70632 :

- ✓ Activités - Stages / Vacances scolaires : tarifs journaliers ou à la semaine et prestations diverses
- ✓ Séjours : tarifs à la semaine
- ✓ Adhésion au Local Jeunes, stages, sorties, spectacles, animations.
- ✓ **Les sommes récoltées lors d'autofinancement de projets (actions menées par les jeunes)**

- **Article 6** : La régie paie les dépenses suivantes :

- ✓ Achats de denrées alimentaires
- ✓ Achat de petites fournitures et équipements
- ✓ Locations diverses
- ✓ Droits d'entrée divers
- ✓ Frais d'urgence de médecin
- ✓ Achat d'urgence en pharmacie
- ✓ Tickets de transport
- ✓ Péages autoroutiers et parking
- ✓ Locations de véhicules divers
- ✓ Achats de carburants
- ✓ **Rétribution des jeunes participant à l'opération « argent de poche »**

- **Article 10** : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à **2 500 €**.

- **Article 11** : Les retraits d'espèces sont autorisés dans la limite du montant maximum fixé à **1 000 €**.

- **Les autres articles restent inchangés.**

TARIFS du LOCAL JEUNES, à compter du 1^{er} juin 2019 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs du **LOCAL JEUNES de THAON, à compter du 1^{er} juin 2019 comme suit** :

Quotient familial	Adhésion annuelle	Tarification en fonction des activités				
		A cinéma, lasergame, soirée, bowling	B Festyland, accrobranche	C char à voile ...	D mini-camp	E séjour autre
QF <= 620 €	3 €	3 €	6 €	20 €	100 €	121 €
621 < QF < 900 €	4 €	4 €	8 €	22 €	105 €	135 €
901 < QF < 1400 €	5 €	5 €	10 €	24 €	110 €	150 €
QF >= 1400 €	6 €	6 €	12 €	26 €	120 €	165 €

Bilan des vacances de printemps 2019 : positif :

Bonne fréquentation du local durant les deux semaines de vacances, grâce au stage de karting : 18 jeunes dont 4 nouveaux.

La part du budget 2019 dépensée depuis le 1^{er} janvier 2019 s'élève à 1 400 €. Il reste donc 5 300 € pour les vacances d'été, de la Toussaint, et les mercredis de décembre 2019.

Des objectifs issus du projet pédagogique ont été mis en œuvre :

- favoriser les interactions avec d'autres acteurs du territoire
- vivre ensemble
- favoriser l'autonomie
- proposer des activités variées.

Projets :

- séjour « pleine nature » à Torchamp du 29 juillet au 2 août 2019
- aménagement d'un espace extérieur
- création d'un salon de jardin écoresponsable en palettes en bois (intervenant)
- préparation de l'été avec les jeunes (sorties, soirées, activités)

Vote pour l'adhésion de la commune à l'application Citykomi

Madame Bonamy présente l'application Citykomi, créée par la société du même nom, basée à Colombelles. Citykomi est une application mobile qui permet d'être informé en direct et en temps réel des informations essentielles publiées par le ou les diffuseurs choisis. C'est un nouveau média de proximité, libre, gratuit et 100 % anonyme : aucun compte à créer, aucune donnée personnelle collectée. Cette application permettrait à la mairie de diffuser l'information vers les habitants directement sur leur smartphone : une perturbation, une alerte, un imprévu, ainsi que les manifestations sportives et culturelles.

Montant de l'offre : engagement 12 mois

- abonnement annuel : pack initial 2 thèmes d'information inclus : 895 € HT
- frais de mise en service : 310 € HT
- total 1 205 € HT soit 1 446 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à CITYKOMI.

P.L.U. de Fontaine-Henry

Le Conseil Municipal de Fontaine-Henry a approuvé la révision allégée n°1 de son PLU le 3 janvier 2019. Une version numérique a été déposée en mairie de Thaon.

Information de la Préfecture sur les élections et la Loi P.O.P.E.

- ✓ La Loi 2019-222 du 23/03/2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a abrogé l'article 5 du code électoral, avec pour effet que les majeurs en tutelle qui étaient privés de leur droit de vote par une décision de justice ont recouvré ce droit. Ces derniers pourront ainsi, sous réserve de s'être inscrits sur les listes électorales d'une commune, l'exercer dès l'élection des représentants au Parlement Européen du 26 mai 2019.
- ✓ Loi de Programmation des Orientations de la Politique Energétique (POPE) : permet aux OPH/HLM, aux bâtiments publics, aux bailleurs sociaux, aux syndicats de copropriétés, au tertiaire et au tertiaire santé, d'effectuer des travaux d'économies d'énergie financés en totalité par les fournisseurs d'énergie (de l'isolation jusqu'au remplacement de l'éclairage en LED).

Communauté Urbaine Caen La Mer

- PLH : voté le 23 mai 2019. Pour Thaon : PLH = 150 logements construits jusqu'en 2024. Glissement jusqu'à 108.
- Plan lutte frelon asiatique : conventions triennales 2019-2020-2021 pour l'animation du dispositif et la destruction des nids sur les espaces communautaires. Un référent possible par commune. Jusqu'à 4 prestataires possibles.
- Office tourisme Caen la Mer : l'église de Thaon est dessus !
- Sectorisation : proposition de la commune de Villons-les-Buissons de mutualiser les frais de classe 6 : aux dires de certaines communes, il y aurait trop d'écart au regard des mises de chacun : pas possible actuellement de modifier la CLECT et la commune de Thaon n'y est pas favorable.

Proposition de motion contre la fermeture de la sucrerie Saint-Louis Sucre à Cagny

La fermeture de la sucrerie de Cagny, ayant été annoncée par le Groupe Südzucker, Monsieur Bertrand Bouyx, Député de la 5^{ème} circonscription du Calvados, s'est associé à l'initiative de Madame Laurence Dumont, Députée de la 2^{ème} circonscription du Calvados, et propose aux Conseils Municipaux du territoire de voter une motion contre cette fermeture. Sans aucune concertation préalable avec les salariés, les agriculteurs, les professionnels de la filière, les élus locaux, le 18 février 2019, le groupe allemand Südzucker annonçait unilatéralement « la restructuration » de la sucrerie de Cagny, la faisant passer d'unité de production à site de stockage avec seulement 8 salariés.

Une décision dénoncée unanimement par les syndicats de salariés, les planteurs, la Confédération Générale de planteurs de Betteraves, les maires, les parlementaires, car elle condamne à court terme les emplois sur site (85 permanents et 70 intérimaires), ceux induits (transports, entreprises de travaux agricoles, sous- traitants, commerces...) mais également

l'activité de 1.000 producteurs de betteraves.

Les conséquences attendues seraient dramatiques, c'est tout un pan de l'économie du Calvados qui serait frappé si cette restructuration devait aller jusqu'à son terme.

Après le déplacement, le 27 mars 2019, du Ministre de l'Agriculture à Cagny, au cours duquel il a dénoncé « une décision inacceptable », la mobilisation autour de la sauvegarde de la sucrerie doit s'amplifier.

Aussi le Conseil Municipal de la commune de THAON, à l'unanimité, soutiendra toute initiative visant à maintenir le site de Cagny en site de production et tout projet de reprise économiquement viable.

Informations diverses de la Direction Départementale des Finances Publiques du Calvados

La DDFiP du Calvados a adressé sa « lettre aux élus n°3 ».

- Généralisation de l'offre de paiement en ligne : à l'horizon 2022, toutes les collectivités territoriales devront offrir un mode de paiement en ligne à leurs usagers pour l'ensemble de leurs créances. La DDFiP a développé une offre dénommée PayFiP (anciennement TiPi).
- Le compte financier unique : une expérimentation possible pour toutes les collectivités. L'article 242 de la Loi des Finances pour 2019 autorise à titre expérimental, les collectivités territoriales volontaires, à substituer à leur compte administratif et à leur compte de gestion un compte financier unique. L'ensemble des informations budgétaires et comptables sera alors disponible dans un document unique, pour plus de lisibilité et une meilleure information des élus et des citoyens. Les collectivités expérimentatrices devront impérativement adopter le référentiel budgétaire et comptable M57, au plus tard pour le premier exercice de l'expérimentation.

SMART Basly

Compte-rendu de la réunion du 01/04/2019 :

Agri-Méthana-Nacre : information est communiquée concernant le dépôt en mairie de Basly d'une demande de permis de construire d'une cuve semi-enterrée d'une contenance de 943 m³ de digestats liquides de méthanisation, laquelle sera située sur une parcelle agricole à l'angle du CR 14 et du CD 83 en direction de Thaon. Le contenu de cette cuve sera ensuite épandu sur des terres agricoles avoisinantes. L'implantation d'une deuxième cuve est prévue également à Thaon, en direction du Fresne Camilly, pour une contenance de 2 177 m³.

Le SMART demandera à M. Brassat (AQUASOL) de vérifier l'incidence sur l'épandage actuel des boues de la station d'épuration sur les terres agricoles de son plan d'épandage.

Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

L'Agence Régionale de Santé a communiqué les résultats des analyses effectuées sur un échantillon prélevé dans le cadre d'un contrôle sanitaire : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AFFAIRES DIVERSES

- BACER du Pré-Bocage : rapport d'activité 2018. 6.32 tonnes de textile collecté à Thaon.
- 75^{ème} anniversaire du Débarquement : suspension du transport scolaire le 6 juin ; des stickers seront distribués par les Mairies, aux automobilistes contraints d'entrer ou de sortir de la « zone de circulation régulée » qui sera mise en place sur cette journée.
- Samedi 18 mai 2019 :
 - 15 h 00 Espace Culturel Michel Frérot : présentation du livre « L'église Saint Pierre de Thaon » histoire – archéologie – architecture
 - 20 h 30 Maison du Temps Libre : l'An de Grâce, par la troupe Ver les Planches
- Vendredi 24 mai 2019 : Maison du Temps Libre : Festival de contes
 - 18 h 30 spectacle " Oh la ferme "
 - 19 h 30 repas pique-nique sur place ou food truck
 - 21 h 30 spectacle final " Histoires tirées du sac »

- Agence Postale Communale (APC) : visite de la responsable départementale de La Poste. Chiffre d'affaire en progression. Meilleur chiffre d'affaire en produits dérivés. L'APC de Thaon est une agence pilote au niveau du Calvados. La Mairie demandera à La Poste une subvention exceptionnelle en conséquence et sollicitera aussi que les deux agents soient récompensés pour le travail accompli.
- Point sur les travaux assainissement des eaux usées, Grande Rue : le chantier de la SOGEA s'arrêtera rue de la Vallée, au lieu de la rue de Barbières prévue initialement. L'entreprise Mastellotto commencera les travaux avenue du Val, lundi 20 mai 2019.
- SMART : au 01/01/2020, la CU Caen la Mer reprendra la compétence « assainissement des eaux usées » du réseau de Thaon. Le SMART existera toujours pour les 3 autres communes du SMART.
- Stade Claude Marin : Monsieur Claude Péronne signale que le défibrillateur du stade est toujours hors service. Le contrat de maintenance de ce défibrillateur a été signé et retourné à la société Schiller. Monsieur Jean-Pierre Isabel reprendra contact avec cette société pour demander l'intervention de dépannage.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-et-deux heures trente-cinq minutes.